

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Juillet 2023

PRESENTS : PREVOT K – FORTUNE M – CHARLEUX D – PLA B – CARQUET M – VARSABA B
VILLELLAS F – TOULZA N – BONNET M-J – GERVASI A – LIGNERES O – MIGNARD C

REPRESENTES : GUIRAUD V – DELUCCHI C

EXCUSES : ADRAGNA J

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-José.

1 – MISE A DISPOSITION DECLALOC :

Monsieur le Maire expose : dans le cadre de la loi ALUR du 24 mars 2014, il incombe aux communes de traiter les déclarations de locations de meublés de tourisme ainsi que des chambres d'hôtes.

Pour faciliter l'action des mairies, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, met gracieusement à la disposition des communes « DECLALOC' CERFA », un télé-service de déclaration préalable à l'activité des meublés et des chambres d'hôtes.

Ce télé-service, accessible 24 H/24 et 7 j/7, permet aux usagers de procéder à la déclaration de leurs locations et de recevoir automatiquement un récépissé. Déclaloc se charge également de transmettre automatiquement les informations aux services en charge de la collecte de la taxe de séjour. En parallèle, la commune accède à la liste actualisée des hébergements et est informée à chaque déclaration.

Monsieur le Maire propose de formaliser cet accès à « Déclaloc », à travers une convention avec la communauté de communes du Minervois au Caroux.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL :

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel, pour l'accueil de loisirs communal, à compter de la rentrée prochaine, à raison de 40 H/semaine pendant les périodes scolaires. Son salaire sera lissé sur toute la durée de son contrat.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3 – RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL :

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel, pour l'accueil de loisirs communal, à compter de la rentrée prochaine, à raison de 35 H/semaine pendant les périodes scolaires. Son salaire sera lissé sur toute la durée de son contrat.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

4 – RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL :

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel, pour l'accueil de loisirs communal, à compter de la rentrée prochaine, à raison de 20 H/semaine pendant les périodes scolaires. Son salaire sera lissé sur toute la durée de son contrat.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

5 – PROPOSITION ACHAT TERRAIN COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle, que lors du dernier conseil, la proposition d'achat d'une partie du terrain sur lequel est situé l'antenne FREE avait été évoquée.

Pour rappel, le bail de location de ce terrain à la société FREE Mobile a été repris par la société ON TOWER France en date du 30/06/2021, qui aujourd'hui souhaite faire l'acquisition d'une partie de cette parcelle pour la somme de 55 000 €.

Nous avons consulté les services juridiques de l'AMF 34 et du CFMEL afin d'avoir leur avis, cette proposition nous paraissant anormalement élevée et ceux-ci préconisent aux communes concernées par ce type de transaction, dans un contexte économique assez incertain, de rester propriétaire des terrains d'assiette des antennes exploitées par un TOWERCO.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité, la vente de ce terrain.

La séance est levée à 20 H 15.